



Fin de bail et travaux a notre charge

Par **chibili**, le **12/09/2008** à **08:14**

BonjourrrnNous avons déménagé de notre appartement au 1er juillet (arrivée le 15 septembre 2007), l'état des lieux de départ ne stipule rien, mais notre propriétaire a fait repeindre l'appartement et nous a enlevé la moitié de la caution (il n'avait pas été repeint depuis sa mise en service en 2003 mais avec le tabac que nous fumons, les murs avaient jaunis), la facture nous semble un peu étrange (1000 euros pour de la peinture dans 40 m², et le facture comporte la mention "devis"). As t'il le droit de nous compter la rénovation à notre charge et de plus, il me semble que nous aurions du valider le devis avant les travaux. Merci de votre réponse.